

Le Girollois

BULLETIN MUNICIPAL
N° 25

Janvier 2019



Infos Générales

Pour cette nouvelle année 2019 le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à Toutes et à Tous, Girolloises et Girollois, une bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte bonheur et santé ainsi que la réussite dans vos activités professionnelles, et scolaires pour les plus jeunes.

Ce moment de l'année est traditionnellement celui des bilans et de l'expression des projets à venir

Réalisations 2018 .

Tous les projets programmés ont été réalisés

Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux sont maintenant terminés :

Cela se traduit concrètement par

- la pose de rambardes de sécurité entre le canal et la salle des fêtes,
- la création d'une rampe d'accès pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite),
- la pose de la porte d'entrée principale de la salle des fêtes,
- la pose d'un lave main pour PMR,
- la réalisation d'un WC PMR,
- le réaménagement de la cuisine de la Salle des Fêtes qui était hors normes.

D'autres réalisations ont suivi

- le changement des cadrans de l'horloge de l'église qui menaçaient de tomber,
- la centrale de commande de l'horloge irréparable (trop vétuste),
- le plancher du clocher devenu dangereux pour les intervenants lors de la maintenance des cloches et de l'horloge,
- la partie haute du Rû a été nettoyée sur toute sa longueur, ce qui n'avait plus été fait depuis de longues années et que nous continuerons de faire. Et à cette occasion nous demandons aux propriétaires riverains de le faire au droit et sur leur propriété pour éviter les repousses (ronces, branches....)
- 2 terrains de boules ont été créés (à côté de la salle des fêtes et vers l'étang)
- l'achat d'un véhicule utilitaire et une convention d'utilisation du micro tracteur en commun avec Tharot .Cette commune quant à elle a acheté un broyeur qui est lui aussi mis en commun
- Un tableau des coûts de ces travaux réalisés sans emprunt uniquement en auto financement et subventions DETR et SIPL *(état)
- l'année 2018 a vu aussi la mise en service du relais de téléphonie mobile .Un bilan financier de ces réalisations est joint page suivante

*DETR : Dotation Equipement des Territoires Ruraux

SIPL : Soutien à l'Investissement Publique Local

Libelle des travaux réalisés en 2018 (fonctionnement) non subventionnés	coût ht	TVA 20%	Sub	coût TTC	FCTVA(tva) récupérée	coût réel net pour la commune
Achat véhicule (En commun avec Tharot)	2000,00	400,00	non	2400,00	328,09	2071,91
Changement de cadrans clocher église et de la centrale de commande	5663,00	1132,60	non	6795,60	928,99	5866,61
Rénovation du plancher du clocher	4607,00	921,40	non	5528,40	755,76	4772,64
Grillage anti intrusion dans le clocher	1714,00	342,80	non	2056,80	281,17	1775,63
Changement brûleur chaudière salle des fêtes	677,65	135,53	non	813,18	111,17	702,01
Nettoyage du Rû (Association Emerald)	4200,00	0,00	non	4200,00	0,00	4200,00
Réfection cote de l'arbre	14825,00	2965,00	non	17790,00	2431,97	15358,03
Réfection chemin rural de Tharot	6519,00	1303,80	non	7822,80	1069,41	6753,39
Totaux	40497,32	7259,46	non	47756,78	5954,39	41500,23

Libelle des travaux réalisés en 2018 (investissement) subventionnés	coût ht	TVA 20%	Sub	coût TTC	FCTVA(tva) récupérée	coût réel net pour la commune
Rampe accès pour PMR salle des fêtes	3320,00	664,00	1679,14	3984,00	544,63	1760,24
Sécurisation abords Salle des fêtes et petits ponts sur le Rû	13191,00	2638,20	6671,53	15829,20	2163,92	6993,75
Equipements cuisine salle des fêtes (remise aux normes)	10935,00	2187,00	5530,52	13122,00	1793,83	5797,64
souffleur	291,67	58,33	non	350,00	47,85	302,15
Création de terrains de boules(coté étang et salle des fêtes)	6265,30	1253,06	3168,76	7518,36	1027,79	3321,81
Totaux	33711,30	6742,26	17050	40453,56	5530,17	18175,59
Totaux généraux	74208,62	14001,72	17049,95	88210,34	5954,39	59675,83

En 2019, plusieurs chantiers sont prévus.

- **Modernisation de l'éclairage public**, : passage en LED avec pour but principal les économies d'énergie , une plus grande facilité de gestion, suppression du contrat d'entretien. Afin de mettre en place cette étude et de pouvoir être éligible aux subventions du SDEY la compétence éclairage public a été transférée au SDEY*.
- La sécurisation des 2 petits ponts restant avec des rambardes identiques à +
- La poursuite du programme de voirie,
- La réalisation d'un site internet qui permettra une information réactive et permanente de la vie communale.
-
- **Infos diverses**
- La dissolution de l'AFR (association foncière de remembrement) est maintenant totalement terminée. La clôture des comptes (05/07/2018) a fait apparaître un solde positif s'élevant à 5499.69€ : solde qui a été réparti par moitié entre les communes de Girolles et Tharot . L'entretien des chemins revient maintenant aux communes (11,110 kms pour Girolles et 1,072 kms pour Tharot).
- **Affouages**
- A partir de cette année la commune offre la possibilité aux affouagistes ne pouvant façonner leur lot , de leur couper et de leur livrer moyennant le prix de 30 € le stère et ainsi commander le volume dont ils ont besoin (5 stères minimum) ,
- Pour ceux qui exploitent par eux-mêmes, l'ancienne formule s'applique toujours.

ETAT CIVIL : En 2019, nous avons enregistré :

Le décès de : Mme Marguerite Michaud

Les mariages de : Crystal,Soraya,Victoria Rueff avec Sylvain Olivier Ducard

de : Florence Nadine Boisseau avec Fabrice Marie Joseph Heurtaux

Les naissances de : Elyes Dorgaa , Adèle Nansot , et en ce début d'année de

Emoye Rigo .

INFORMATIONS PRATIQUES :

Secrétariat de mairie :

Horaires d'ouverture

Le lundi de 13 hrs à 18 hrs

Le jeudi de 16 hrs à 18 hrs

Le mercredi de 8 hrs à 12 hrs en cas d'urgence

Secrétariat du S.I.A.E.P. Girolles Tharot : le jeudi de 13 hrs à 16 hrs.

Location de la salle des fêtes : (le week-end, sans hébergement)

Les tarifs : 90 € pour les habitants de Girolles
150 € pour les personnes extérieures.
90 € pour les locations en semaine

Ces tarifs seront amenés à être modifiés en cours d'année suite aux nouveaux aménagements

Un chèque de caution de 300 €, à l'ordre du Trésor Public, est demandé le jour de la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance multi-garantie vie privée. Un contrat sera établi lors de toute location

Vous pouvez réserver auprès de Mme De Rycke Marie-Annick, 8 rue Saint-Fiacre, tél. 03.86.32.46.49.

Un cahier de doléances est à votre disposition à la Mairie aux heures d'ouverture :

Le lundi de	14hrs à 18hrs	
Le mercredi de	9 hrs à 12hrs	Jusqu'au 10 mars 2019
Le jeudi de	16 hrs à 18 hrs	

Remerciements

Merci à

Mmes Monique Balde , Sylvia Massol ,
Marie-Annick De Rycke,
Mrs Jacques Forey , Jean Luc De Rycke .

Pour leur contribution active à la réalisation des différents articles illustrant ce bulletin

Infos utiles

Mairie de Girolles

Le secrétariat de mairie est ouvert le lundi de 13h à 18h et le jeudi de 16h à 18h. le mercredi de 8h à 12h en cas d'urgence

Carte d'identité :

Désormais il faut s'adresser à la mairie d'Avallon pour les demandes ou le renouvellement de cartes d'identité au : 03.86.34.13.50 ou sur le site www.ville-avallon.fr ou www.service-public.fr

Attention les services ont été transférés provisoirement avenue du Général Leclerc

Horaires d'ouverture de la mairie d'Avallon

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h45
- Le samedi de 09h00 à 11h30.

Il est préférable de prendre rendez-vous téléphoniquement ou de vous présenter à l'accueil.

Conseil Départemental de l'Yonne :

Accueil, écoute et accompagnement de publics en difficultés :

- accès aux droits : logement, santé, éducation, emploi et formation
- aide à la gestion du budget, accompagnement dans le cadre d'un surendettement
- accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA
- protection de l'enfance en danger par des actions de prévention
- Protection Maternelle et Infantile

Unité Territoriale de l'Avallonnais

2 rue du Général Leclerc

89200 Avallon

03.86.34.95.30

Du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 14h à 17h

Maison départementale des personnes handicapées MDPH

La loi du 11 février 2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », prévoit la mise en place, dans chaque département, d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées, lieu unique d'accueil, d'information et d'orientation.

10 Route de Saint Georges

89000 PERRIGNY

Numéro non surtaxé depuis un téléphone portable : 03.86.72.89.72

Mail : mdphy@yonne.fr

Du Lundi au Vendredi, de 8H30 à 11H30 et de 14H à 16H30, sur le site unique de Perrigny.

Accueil pour les personnes sourdes, tous les jours sauf le mardi.

CAF de l'Yonne

Pour contacter la CAF

-par courrier :CAF DE L'YONNE

12 rue du Clos

89021 Auxerre cedex

-par téléphone :0 810 25 89 10 (du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30 (0.06 €/mn + prix appel)).

-Point d'accueil de votre Caf à Avallon

1 allée de la Croix Sirot

89200 Avallon

Horaires d'ouverture

Lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

CPAM Avallon

Depuis le 16 octobre 2017 l'agence CPAM d'Avallon propose un accueil du public uniquement sur RDV.

Les RDV sont à demander :

- Via votre compte ameli : ameli.fr

- Au 36 46 (0.06€/min+prix d'un appel local)
- Ou en utilisant le formulaire disponible au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à Avallon
- Tous les courriers sont à adresser à : CPAM de l'Yonne 89024 Auxerre cedex

ADIL de l'Yonne

Pour toutes informations gratuites et neutres sur toutes les questions de logement que vous soyez propriétaire ou locataire : impayés, rénovation de l'habitat, accession à la propriété....

2 rue des Ballets

89000 Auxerre

Tél : 03 86 72 16 16

Email : contact@adil89.org

Site : <https://www.adil89.org>

Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Vous pouvez trouver ce document sur le site www.service-public.fr

Préfecture de l'Yonne

Adresse postale :Place de la préfecture - CS 80119 - 89016 AUXERRE CEDEX

Adresse physique :2 Rue Cochois - Auxerre

Numéros de tel / fax :tél. 03 86 72 79 00 ou fax 03 86 51 02 48

Courriel :prefecture@yonne.gouv.fr

Les services de la préfecture recevant du public sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

Préfecture de l'Yonne : service des cartes grises et des permis de conduire

-Carte grise

Depuis le 2 octobre 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent exclusivement en ligne. <http://www.yonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-grise>

Les guichets de la préfecture sont donc définitivement fermés au public

-permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches pour les permis de conduire s'effectueront exclusivement en ligne. <http://www.yonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire>

Les guichets de la préfecture seront donc définitivement fermés au public

Numéros d'Urgences

Police Secours : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

SOS Médecin : 3624

Centre anti-poison Bourgogne 03 83 22 50 50

SOS Main Dijon 03 80 55 55 55

Pharmacie de garde : 3237 (numéro audiotel 24H/24H, 0.34 € TTC / Min)

Centre Hospitalier d'Avallon : 03.86.34.66.00

Allo Enfance maltraitée : 119

Appel d'urgence européen : 112

Appel d'urgence européen pour les malentendants : 114

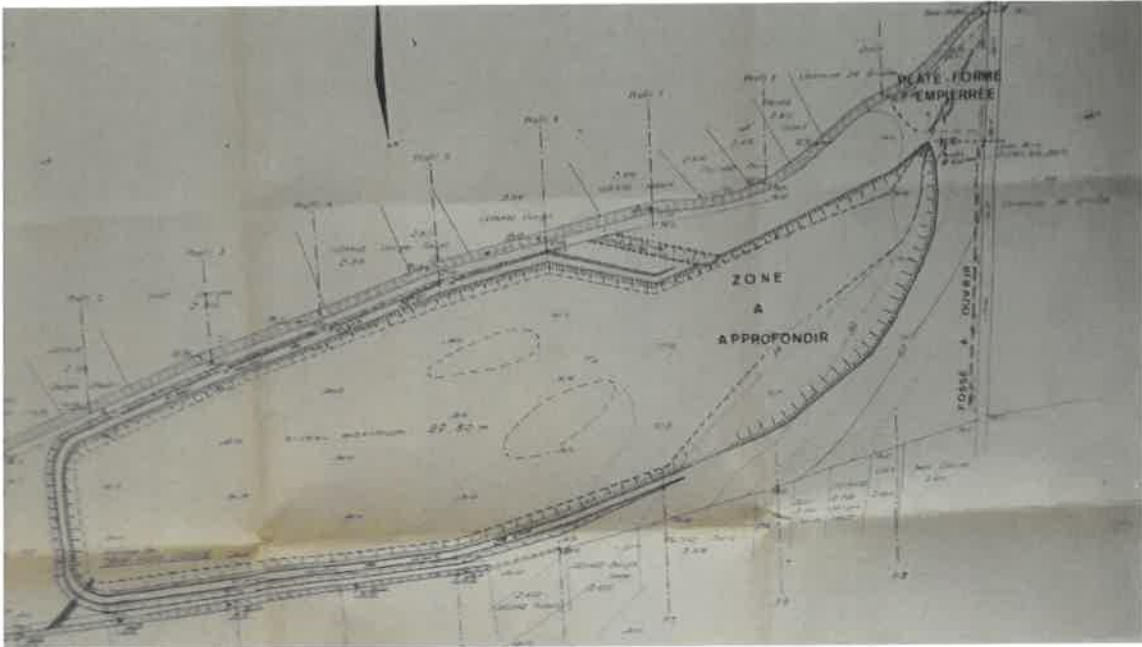
Accueil sans abris : 115

ERDF : 09 726 750 89

Sylvia Massol

Hier Girolles : l'étang du Briot

En 1973, Christian Guérard a eu l'idée de créer l'étang du Briot. Ce projet a été confirmé par le conseil municipal de l'époque. Avant, c'était une prairie communale pâturée par les différents troupeaux de Girolles. Tous les habitants avaient le droit, moyennant une location, à une portion égale de prairie selon le nombre d'inscrits. La mairie faisait appel de candidatures à tous les habitants. Un tirage au sort attribuait un lot à chaque demandeur. Après le fauchage, aux environs du 14 juillet, les agriculteurs pouvaient faire pâturer leurs vaches et payaient à la tête de bétail. Ce pâturage était interdit aux moutons.



projet d'étang par le cabinet Chaumeil

	<i>Séance du nuit Juin 1974.</i>
<i>Etang Communal. app. 12.6.74.</i>	<i>de. C.M. après avoir pris connaissance du résultat de la séance d'appel d'offres du 21 mai 1974 concernant l' évolution des travaux de construction d'un étang sur un terrain communal, au lieu dit le "Briot" conformément au projet établi par Monsieur Ad. Chaumeil. Étudie la désignation de l'entreprise S.A. BOUJEAT Borne comme entrepreneur chargé des travaux Autorise le Maire à signer valablement le marché à in- tervenir avec cet entrepreneur pour un montant de 88 170,60 F (quatre vingt huit mille cent soixante dix f. 60) avec un délai d'exécution de 3 (trois) mois. Et lui accorde pleins pouvoirs de signer les documents destinés à l'appui du dit marché.</i>

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

En 2018, l'étang fait partie du domaine de pêche de l'association « Avallon Morvan pour La pêche ». Pendant plusieurs années il a été géré par la commune, Mr Lucien Naulot et Mr Jean Minard ont été régisseurs,



Plan cadastral de la prairie mai 1891



Vue aérienne de l'étang



L'étang en 2018

Merci à Jeannot Balde pour les renseignements sur la prairie,

Jacques Forey



S.I.A.E.P. Girolles Tharot
Mairie – 9 rue Basse
89200 GIROLLES

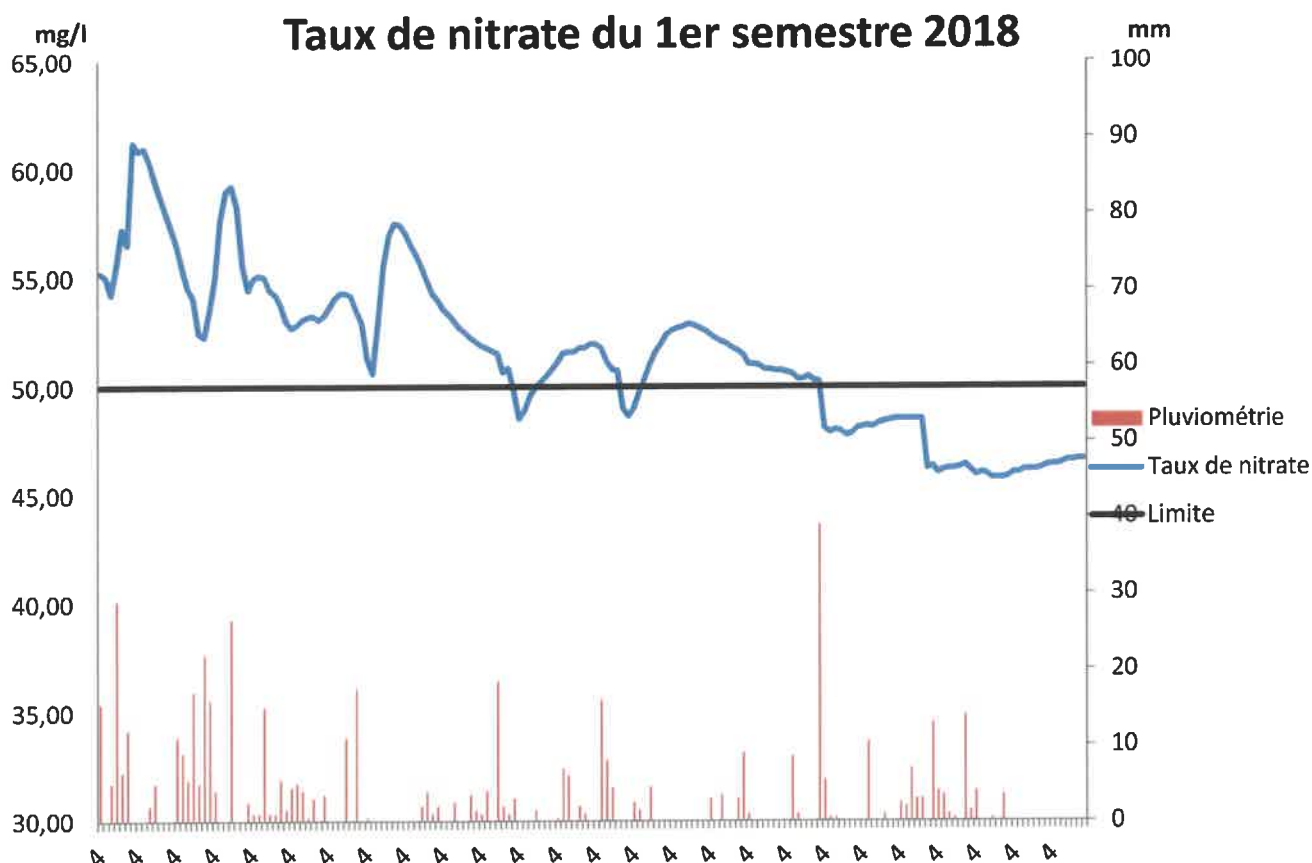
Courriel : siaep-girolles.tharot@orange.fr

Le **secrétariat** du SIAEP se tient à la mairie de **GIROLLES** chaque **jeudi** de 13 heures à 16 heures (tél. 03.86.33.59.22).

TAUX DE NITRATES à la source Saint-Fiacre :

L'année 2018 a commencé par un mois de janvier particulièrement humide : 210 mm de pluie, qui ont poursuivi le lessivage des sols débuté en décembre 2017. Le taux de nitrates à la source Saint-Fiacre est monté à 61 mg/l le 8 janvier. Il est descendu en dessous de 50 mg de mai à novembre. Puis, un nouveau lessivage s'est produit avec les pluies de décembre (102 mm). Le taux de nitrates était de 54,25 mg/l pour terminer l'année.

Les graphiques ci-dessous montrent le résultat des analyses effectuées en continu par notre nitratremètre à la source Saint-Fiacre à Girolles.



REHABILITATION DE NOTRE RESERVOIR D'EAU POTABLE :

Les travaux sont prévus en 2019 :

- Démolition de l'isolation thermique en briques à l'extérieur de la cuve. Réparations, traitement anticryptogamique, imperméabilisation et nouvelle isolation thermique de la cuve et de la sous-face cuve.
- Sur le dôme de couverture : évacuation des eaux de pluie par barbacane et reprise des défauts d'étanchéité du revêtement bitume.
- A l'intérieur du château d'eau : équipements de sécurité.

Les COORDONNEES DES ELUS à contacter d'urgence, si vous constatez une fuite sur le réseau d'alimentation en eau potable avant votre compteur, sont :

- . Marie-Annick DE RYCKE, présidente, 8 rue Saint-Fiacre à GIROLLES, 03.86.32.46.49.
- . Michel GUYOT, vice-président, 2, ruelle Charton à GIROLLES, tél. 03.86.32.47.66.

CONSEILS :

Pensez à couper l'eau de votre domicile avant une longue absence.

Avant l'hiver, pensez à protéger votre compteur contre le gel. Le remplacement d'un compteur gelé vous coûterait 100 €, plus la surconsommation d'eau suite à la fuite occasionnée.

Economisez l'eau et surveillez votre consommation en notant régulièrement l'index de votre compteur.

Faites entretenir régulièrement votre chaudière et votre chauffe-eau, qui peuvent générer des fuites invisibles mais importantes, et de plus totalement à votre charge.

La Présidente, Marie-Annick De Rycke

Comité des Fêtes de Girolles

MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2018

Le 20 janvier 2018 : GALETTE des ROIS, ASSEMBLEES GENERALES ordinaire et extraordinaire (modification des statuts).

Le 27 mai 2018 : VIDE-GRENIERS : 41 exposants sur 218 ml.



Quelques innovations pour notre vide-greniers :

- location d'une structure gonflable qui a attiré les jeunes familles,
- animation pêche à l'étang par l'Association Avallon Morvan pour la Pêche, mais les jeunes pêcheurs ont fait peu de prises à cause de la chaleur.
- Changement de menu fort apprécié au buffet : jambon à l'os et salade de pommes de terre, tartines au chèvre, burgers...

Le 1^{er} juillet 2018 : RANDONNEE

Il faisait chaud pour cette randonnée sur les hauteurs de SAINT-MORÉ ; les participants ont cependant découvert et apprécié un site qu'ils ne connaissaient pas. Puis, retour au bord de la Cure pour le pique-nique.



Le 23 septembre 2018 : JOURNÉE à DIJON

24 Girollois et 10 personnes de l'Avallonnais ont pris le bus jusqu'à Dijon pour visiter le Parc de la Colomnière, déjeuner au restaurant La Maison Millière au coeur du vieux Dijon. Puis ce fut la visite guidée du centre historique : Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, Notre Dame et ses rues médiévales, hôtels particuliers... pendant le festival de musique mécanique.



25 novembre 2018 : RETOUR à l'ÉCOLE de GIROLLES

D'anciens élèves, parents d'élèves, et Girollois se sont retrouvés dans la salle de classe de Girolles. Des photos de classes de Girolles étaient exposées, dont une de 1920 et une de 1937 prêtées par une Girolloise.

Après un petit retour en arrière par l'ancien instituteur, une dictée et quelques exercices, ce fut l'heure du goûter pour terminer un bel après-midi de retrouvailles.



Le 8 décembre 2018 : TÉLÉTHON

Cette année, le TÉLÉTHON était organisé à GIROLLES, avec la collaboration des Comités des Fêtes de LUCY le BOIS et VASSY ETAULES.

L'après-midi a commencé par une randonnée autour de Girolles, suivie d'un goûter accompagné de vin chaud.

Le repas du soir a réuni 74 convives. Grâce aux généreux donateurs qui ont contribué à minimiser le coût de ce repas, les 3 comités des fêtes ont pu verser la somme de 1389,91 € à l'A.F.M. TÉLÉTHON.

Merci à tous et rendez-vous pour le Téléthon 2019 qui aura lieu à Lucy le Bois.

Tous les lundis : MARCHÉ autour de Girolles

Tous les jeudis après-midi : TENNIS de TABLE

PROGRAMME 2019

Tous les lundis : MARCHÉ ouverte à tous, sans inscription préalable.
Rendez-vous à 14 heures devant la mairie de Girolles, pour 1 h 30 à 2 heures de marche sur les chemins aux alentours de la commune, même pendant les vacances scolaires. L'allure de marche est adaptée au rythme des participants.
Renseignements auprès de Marie-Luce GUYOT - tél. 03.86.32.47.66.

Dimanche 26 mai 2019 :VIDE-GRENIERS

De 7 h à 18 heures, uniquement place des Tilleuls et rue du Château.
1,50 € le mètre linéaire, on peut garder sa voiture à proximité.
Réservations au 03.86.32.46.49.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à l'organisation et au bon déroulement de cette journée.



Membres du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de Girolles au 20/01/19

Marie-Annick De Rycke, présidente - Christian Sauer, vice-président -

Marie-Luce Guyot, secrétaire - Marie-Laure Pereira, trésorière -

Christian Bruneau - Valérie Faye - Jacques Forey - Corinne Guillaud - Bernard Massol.

La Présidente, Marie-Annick De Rycke

NOËL 2018

Petite nouveauté cette année, le repas de Noël et l'arbre de Noël des enfants ont eu lieu le même jour. En ce afin que jeunes et moins jeunes se rencontrent. La formule est à affiner afin que les générations se « mélangent » davantage au sein de la salle.

+

Un peu plus d'une trentaine de convives a participé au traditionnel repas de Noël et a partagé un bon repas préparé par Christian et Corinne. Monsieur Patrice SALA a animé le repas l'après-midi avec sa guitare et ses chansons. Les convives se sont pris au jeu et ont repris avec lui des classiques de la chanson française.



A 17h, les enfants de Girolles accompagnés de leurs parents sont arrivés. Toutes les personnes présentes ont assisté aux sketches proposés par la troupe du Théâtre des Grivaux.

Ensuite le Père Noël a procédé à la distribution des cadeaux aux enfants présents.



THEÂTRE DES GRIVAUX



Déjà 30 ans, en 1989 création de l'association Théâtre des Grivaux. Voilà 30 ans pour certains, un peu moins pour d'autres que nous essayons de vous divertir lors de nos séances théâtrales.

Nous mettons au point nos dernières répétitions afin de vous offrir un spectacle où le rire sera au rendez-vous.

Les personnes intéressées par l'activité théâtre peuvent nous rejoindre.

(Contacter Jeannot BALDE)

Toute la troupe vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2019

Salle des fêtes de GIROLLES

Samedi 16 et 23 février, 2 mars 2019 à 20h30

Dimanche 17 et 24 février, 3 mars 2019 à 14h30

« On va marier l'Fernand » de P. Dahenne

« Ma douce colombe » de J. Thareau

« Au bistrot du coin » de J.M. Besson

Réservation chez J.J. BALDE

03.86.33.59.44 ou theatregrivaux@aol.com

zéro phyto : comment puis-je agir à mon échelle ?

Devant chez moi

J'entretiens ma portion de trottoir en arrachant ou en ébouillantant les herbes non désirées. Je peux aussi planter des fleurs en pied de mur, et même sur le trottoir.



Chez moi

J'arrête d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) pour désherber ma cour, mon allée, ou pour entretenir mon jardin.



Depuis le 1^{er} janvier 2019,
l'interdiction d'utiliser des
produits phytopharmaceutiques
s'applique aussi aux espaces
privés des particuliers.

De toute façon,
il n'est plus possible
d'en trouver en
jardinerie.

ma commune est belle

sans produits phytos !

Votre commune a changé, l'avez-vous remarqué ?

Une végétation nouvelle apparaît ça-et-là : au pied des murs, sur les trottoirs...



Ces plantes des rues ne sont pas le signe d'un entretien négligé, mais d'un changement de pratiques : nous souhaitons dorénavant **accorder plus de place à la nature** dans notre commune (même dans le cimetière, sans nuire aux exigences de recueillement), et **protéger la santé de tous**.

Les agents communaux ont donc **arrêté d'utiliser des produits phytopharmaceutiques** (pesticides) pour l'entretien de l'espace public, **comme l'impose la loi**.

En effet, **ces produits polluent l'eau, l'air et les sols, et sont dangereux pour leur santé et celle des habitants**.

Ils ont revu leur manière de travailler, optant pour des techniques d'entretien manuelles, mécaniques, thermiques, etc.



Ressources utiles pour les particuliers

Guides pratiques :

- *Guide pour jardiner + nature* - ONEMA, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2017)
 - <https://www.jardiner-autrement.fr/guide-jardiner-plus-nature/>
- *Guide du jardin écologique* - Agence régionale pour la nature et la biodiversité d'Ile-de-France (2012)
 - <http://www.arb-idf.fr/publication/guide-guide-du-jardin-ecologique-2012>
- *Petit manuel des ressources au jardin* – ADEME, Conseil départemental du Jura, Conseil départemental du Doubs, ASCOMADE (2012)
 - https://www.sybert.fr/associations_collectivites/empruntez_une_exposition_commandez_des_guides-html/
- *Protéger les plantes de son jardin avec le biocontrôle* - Agence française pour la biodiversité (AFB), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2015)
 - <https://www.jardiner-autrement.fr/brochure-protéger-plantes-de-jardin-biocontrôle/>

Sites Internet :

- www.jardiner-autrement.fr
Animé par la Société nationale d'horticulture de France (SNHF), ce site vous aide à adopter une nouvelle approche de protection du jardin. Il contient des fiches techniques par bioagresseur et leurs solutions de biocontrôle, les bulletins de santé du végétal, pour suivre les bioagresseurs par région, et beaucoup d'autres ressources.
- <https://www.hortiquid.org>
Hortiquid, le savoir au jardin : les experts de la SNHF répondent à vos questions.

Application mobile :

- Vigijardin, téléchargeable sur Google Play et App Store : <http://ephytia.inra.fr/fr/P/118/VigiJardin>



Regards sur la Leptospirose

#16 - Septembre 2018



M. Gérald Guédon,
Directeur Scientifique de Polleniz
(Réseau FREDON-FDGDON Pays de la
Loire)

Les piégeurs, bénévoles essentiels dans la prévention de la leptospirose

Chaque année, les piégeurs se mobilisent à travers la France pour lutter contre des espèces exotiques envahissantes ou classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts. Parmi elles figurent le ragondin et le rat musqué. Outre leurs impacts sur l'environnement et certaines cultures, elles véhiculent des maladies transmissibles à l'homme, dont la leptospirose, plus connue sous le nom de « maladie des rats ». Régulièrement, des cas sévères ou mortels de leptospirose sont observés en France et parmi les piégeurs. Quel est l'état des lieux en France quant à la répartition de la maladie au sein des populations de ces rongeurs ? Quels sont les risques pour les piégeurs ? Quels moyens mettre en place en termes de prévention pour les piégeurs qui agissent au service de la collectivité, à la fois pour la santé publique et la préservation de l'environnement ?

Un taux de
prévalence moyen de
la leptospirose de 50%
chez le ragondin en
France métropolitaine.

Avec 302 000 animaux capturés et 2500 piégeurs actifs rien qu'en Pays de la Loire en 2016, Gérald Guédon, Directeur Scientifique de Polleniz et ancien Directeur de la FREDON Pays de la Loire (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles), connaît très bien les risques liés aux espèces exotiques envahissantes dont font partie les ragondins et les rats musqués. Aujourd'hui répartis sur la majorité du territoire, la régulation de leur population se pose. Détruisant les berges des cours d'eau et des canaux en zones de marais, l'impact de ces animaux s'observe rapidement dans les milieux qu'ils colonisent : éroulement de berges, dégradation d'ouvrages d'art et de digues, affaissement des chemins de halage, cultures consommées, détérioration de frayères, consommation d'espèces à forte valeur patrimoniale... Mais outre les risques environnementaux, ces espèces sont porteuses de maladies, dont une importante : la leptospirose. Selon une étude menée en 2008 sur 613 ragondins et rats musqués dans plusieurs régions de France métropolitaine, **44,8% d'entre eux étaient positifs à la leptospirose.**⁽¹⁾ Plusieurs autres études ont été menées en France ces dernières années : elles ont montré un taux de prévalence moyen de la leptospirose de 50 % chez le ragondin.⁽²⁾

est atteint de la maladie ou non. Parmi les facteurs de risque de développement chez l'homme, il y a le contact direct avec les animaux infectés, mais aussi le contact avec des végétaux ou une eau souillée par l'urine de ragondins, de rats musqués ou d'autres animaux porteurs comme le campagnol, le rat surmulot ou le renard.^(1,4,5) Une simple écorchure, un contact avec les muqueuses ou une peau macérée peuvent suffire à créer une porte d'entrée pour la bactérie et infecter le piégeur.



Le saviez-vous ?

Les ragondins et les rats musqués sont classés organismes nuisibles en France, au titre de l'agriculture, selon l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire. C'est à ce titre que les piégeurs participent à leur lutte par l'intermédiaire des FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) et des FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), ainsi que par les Associations de piégeurs en France (UNAPAF).

Les piégeurs agissent de manière bénévole, à la fois pour la santé publique et la préservation de l'environnement

Pour plus d'information :
www.leptospirose-prevention.fr
ou leptospirose@imaxio.com

Références bibliographiques

1. Aviat F et al. *Leptospira* exposure in the human environment in France: A survey in feral rodents and in fresh water. *Comp Immunol Microbiol Infect Dis* (2008), doi: 10.1016/j.cimid.2008.05.004
2. Croizier Pierre. Rôle des ragondins dans l'épidémiologie des leptospiroses en zone humide : exemple de la Dombes. Lyon, France : Université Claude Bernard Lyon 1 ; 2010.
3. Vein Julie. Étude de la place du Ragondin (*Myocastor coypus*) dans le cycle épidémiologique de la leptospirose et dans la contamination du milieu aquatique en zones humides à partir de deux populations de l'est de la France. Santé publique et épidémiologie. Lyon, France : Université Claude Bernard Lyon 1 ; 2013
4. Fischer et al. *Leptospira* Genomespecies and Sequence Type Prevalence in Small Mammal Populations in Germany. *Vector-borne and zoonotic diseases*. 2018.
5. Zmudzki et al. Seroprevalence of 12 serovars of pathogenic *Leptospira* in red foxes (*Vulpes vulpes*) in Poland. *Acta Veterinaria Scandinavica*. 2018; 60(34) : 1-9.
6. Estavoyer JM et al. Leptospirose en Franche-Comté: données cliniques, biologiques et thérapeutiques. *Médecine et Maladies Infectieuses* 43. 2013: 379-385
7. Yves-Marie Lucot. « La maladie du rat a déjà tué ». *Le Courrier Picard*, avril 2012.
8. Florence Moreau. « Il meurt après avoir été contaminé par un rongeur ». *Sud-Ouest*, 4 décembre 2013.
9. « La leptospirose tue encore deux fois ». *Nos chasses spécial piégeage*, novembre 2012.
10. Rapport annuel d'activité 2017 pour l'année 2016 du

On peut en guérir après quelques semaines de traitement, si le diagnostic est posé à temps, mais certains en meurent aussi parfois. Comme le souligne Gérard Guédon, « c'est vrai qu'il y a rarement une année sans un décès dans la région. » La forme ictéro-hémorragique de la maladie, la plus sévère et la plus mortelle dans le monde pour l'homme, représente 2/3 des cas sévères en France métropolitaine⁽⁶⁾ : elle provoque notamment des atteintes rénales et hépatiques conduisant le plus souvent en service de réanimation voire jusqu'à la mort. Selon l'étude menée dans plusieurs régions de France en 2008, **77% des ragondins positifs à la leptospirose étaient porteurs du sérotype Icterohaemorrhagiae, responsable de la forme la plus sévère et la plus mortelle de la**

maladie chez l'homme.⁽¹⁾ D'autres études réalisées en France montrent qu'ictérohaemorrhagiae est très souvent prépondérant chez le ragondin.⁽²⁾



L'importance de protéger les piégeurs

La presse rapporte régulièrement des cas graves ou mortels de leptospirose humaine parmi les piégeurs, au contact fréquent de ragondins et de rats musqués. Dans la région de l'Aisne en 2012, la leptospirose a fait deux victimes parmi les piégeurs en peu de temps. L'un d'eux s'est fait mordre par un ragondin qu'il croyait avoir tué. Au moment de l'attraper, l'animal s'est retourné et l'a mordu à la main. Dans les 24 heures qui ont suivies, l'homme est décédé.⁽⁷⁾ En 2013, un chasseur de gibier d'eau de Gironde décédait des suites d'une leptospirose : une grippe avait été diagnostiquée au départ.⁽⁸⁾ Toujours dans l'Aisne, un garde avait contracté la leptospirose. Le diagnostic réalisé de justesse par son médecin, qui connaissait la maladie, avait permis de gagner du temps précieux. L'homme avait toutefois effectué un long séjour à l'hôpital.⁽⁹⁾



Terriers de ragondins dans la berge de la rivière La Chère

Parce que la leptospirose n'arrive pas qu'aux autres, les familles des victimes rappellent l'importance d'informer sur la maladie, sur ses conséquences et sur l'ensemble des moyens de prévention disponibles. **Chaque piégeur doit être conscient du risque et des moyens dont il dispose pour prévenir la maladie.** Car les risques sont multipliés lors du piégeage : une activité pratiquée en eau douce, milieu favorable au développement des bactéries responsables de la leptospirose, et un contact étroit avec les rongeurs, principaux vecteurs de la maladie. Gérard Guédon précise : « nous rappelons systématiquement les risques de la leptospirose au sein des FDGDON des Pays de la Loire lors des réunions locales annuelles de nos

Le saviez-vous ?

Plusieurs centaines de cas de leptospirose humaine sont recensés chaque année. De 2014 à 2016, ce sont environ **600 cas par an** de leptospirose humaine qui ont été déclarés en France métropolitaine, **soit plus d'un cas par jour⁽¹⁰⁾**, contre 385 cas en 2013⁽¹¹⁾. **Ce nombre de cas est probablement sous-estimé** : en cause, la difficulté du diagnostic clinique et une déclaration non obligatoire de la maladie dans de nombreux pays dont la France.

Les piégeurs agissent de manière bénévole, à la fois pour la santé publique et la préservation de l'environnement. Ils assurent de ce fait une mission de service public. Comme le souligne Gérard Guédon, les piégeurs prennent leur rôle au sérieux : « c'est pour le bien de la collectivité que les piégeurs agissent, et aussi pour leur plaisir car ils aiment la nature et se sentent utiles dans cette action. » Au contact étroit de vecteurs de la leptospirose, ils sont ainsi confrontés régulièrement au risque d'être contaminés, bien que d'autres maladies soient également transmises par les rongeurs. La formation des piégeurs aux gestes simples de prévention de la leptospirose paraît indispensable. Un engagement fort et soutenu doit être mené auprès d'eux, pour continuer de manière durable à réguler cette espèce et participer de ce fait à la prévention de la leptospirose.

Regards sur la Leptospirose

Directeur de la publication
Anne JULLIAT
Rédaction
Amandine CHAMBON
Conception et Réalisation
semacrea.com
Photographies
1 et 3 : FDGDON 44
2 : Sébastien FREIS

Tarifs 2019 pour les usagers et redevables équipés en bac(s)

Pour les usagers

Part abonnement (A)	Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	Part contenant (B)	Part fixe (A+B)	Part variable (coûts par levées supplémentaires à compter de la 16 ^{ème})
92.00 €	120 L	15	3.20 €	48.00 €	140.00 €	4.80 €
	240 L		6.40 €	96.00 €	188.00 €	9.60 €
	360 L		9.60 €	144.00 €	236.00 €	14.40 €
	770 L		20.50 €	307.50 €	399.50 €	30.75 €

Pour les professionnels, bailleurs et administrations

Part abonnement	Volume contenants	Part variable (facturation au nombre réel de levées)
92.00 €	120 L	3.20 €
	240 L	6.40 €
	360 L	9.60 €
	770 L	20.50 €

Tarifs 2019 pour les usagers et redevables équipés en sacs

Part abonnement (A)	Volume sacs rouges	Nombre de rouleau et de sacs (obligatoire)	Coût d'un sac	Part contenant (B)	Part fixe (A+B)	Besoins supplémentaires (à compter du 2 ^{ème} rouleau, règlement en régie)
92.00 €	30 L	1 x 10	0.75 €	7.50 €	99.50 €	7.50 €
	50 L		1.25 €	12.50 €	104.50 €	12.50 €
	110 L		2.75 €	27.50 €	119.50 €	27.50 €

INFOS DECHETS 2019

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

Service de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

9, rue Carnot 89200 AVALLON

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
hors jours fériés

03.86.34.93.12

environnement.ccavm@orange.fr



Extrait du règlement de facturation et de tarification de la Redevance Incitative 2019

Pour tous les
usagers

Pour les particuliers

Maintien des 15 levées forfaitaires pour la collecte des ordures ménagères, incluses dans la part fixe de la Redevance incitative pour les contrats « bacs ».

Pour les professionnels, bailleurs & administrations

Maintien de la facturation au nombre réel de levées inhérentes à la collecte des ordures ménagères.

NOUVEAUTÉS 2019

Instauration d'une collecte des ordures ménagères dans les rues étroites avec une mini benne adaptée dans plusieurs communes où cela s'avérera nécessaire et possible.

Instauration d'une dotation obligatoire d'un rouleau de 10 sacs rouges (30 L, 50 L ou 110 L) pour la collecte des ordures ménagères dans la part fixe de la Redevance incitative pour les contrats « sacs ».

Instauration d'un nouveau mode de paiement : prélèvement automatique à l'échéance.

Pour les secteurs de collecte une fois par quinzaine*

Collecte des ordures ménagères et du tri en porte à porte : le même jour et la même semaine.

Maintien d'une collecte spécifique une fois par semaine des ordures ménagères pour les professionnels liés à l'alimentaire (restaurants, centres d'hébergement, cantines scolaires,...) ou pour les cas particuliers dans les secteurs ruraux ou assimilés ruraux une fois par quinzaine collectés.

NOUVEAUTÉ 2019

Du 15 avril au 15 septembre pour les ordures ménagères : collecte des particuliers une fois par semaine, le reste de l'année une fois par quinzaine.

Pour les secteurs de collecte une fois par semaine et les secteurs deux fois par semaine*

Le même jour et la même semaine.

* Pour plus d'informations sur votre secteur de collecte, rendez-vous sur le site www.cc-avm.fr, rubrique déchets

Infos
pratiques

La dotation obligatoire et la vente en régie des rouleaux de sacs rouges (ordures ménagères) et la dotation gratuite des sacs jaunes (tri en porte à porte) s'effectuent au siège de la Communauté de Communes - 9, rue Carnot, 89200 AVALLON - aux horaires habituels d'ouverture

ou
lors des permanences organisées de 10 à 12 heures les samedis 5 janvier, 2 février et 2 mars.

Pour obtenir le règlement complet de facturation et de tarification 2019 de la Redevance incitative

Au siège de la
CCAAM
9, rue Carnot 89200 AVALLON

A la mairie de votre domicile

Par demande par mail à :
environnement.ccavm@orange.fr

Sur le site internet de la
CCAAM : www.cc-avm.fr



Avec le prélèvement automatique à l'échéance,
réglez votre redevance incitative en toute tranquillité !

Pour faciliter vos démarches, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN vous propose de prélever automatiquement à l'échéance, sur votre compte bancaire ou postal, le montant de vos factures relatives à la redevance incitative.

Le prélèvement automatique à l'échéance, c'est :

Un moyen de paiement gratuit,

Un moyen de paiement sûr : vous n'avez plus de courrier, ni de chèque à envoyer et vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur vos factures sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent,

Un moyen de paiement transparent : à réception de vos factures, vous connaîtrez le montant et la date exacts du prélèvement,

Un moyen de paiement souple : vous changez de compte bancaire ou postal, il suffit d'adresser un simple courrier, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal, à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Comment faire pour bénéficier d'un prélèvement automatique à l'échéance :

Il suffit de retourner le mandat de prélèvement au verso, complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, Le prélèvement automatique à l'échéance sera effectif à partir du semestre qui suit la réception de votre demande.

Vous souhaitez renoncer au prélèvement automatique à l'échéance, il suffit d'en aviser la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN par un simple courrier.

Pour tout autre renseignement :

Au siège de la Communauté de Communes 9, rue Carnot 89200 AVALLON
(ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h, hors jours fériés)

Demande par mail à environnement.ccavm@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON VÉZELAY MORVAN
9, rue Carnot - 89200 AVALLON

 : 03.86.34.93.12 - Fax : 03.86.34.93.13 – environnement.ccavm@orange.fr – www.cc-avm.fr

Sortir vos bacs ou sacs la veille au soir

Tous les jours fériés sont collectés sauf : 1^{er} Mai, Noël et Jour de l'An

SECTEUR 8 : sont concernées

ANNAY LA CÔTE	ANNÉOT	GIROLLES	ISLAND	MAGNY
MENADES	PONTAUBERT	SAINT MORÉ	THAROT	VAULT DE LUGNY

RAPPEL

- Les bacs et sacs doivent être sortis **uniquement la veille au soir** de chaque collecte,
- Les personnes qui ne sont pas dotées d'équipements conformes à la collecte, sont priées de prendre contact avec le Service Déchets Ménagers (coordonnées ci-dessous).
- La police municipale d'Avallon est en capacité de verbaliser les contrevenants si les consignes ne sont pas respectées.

HORAIRES des DÉCHETTERIES

HIVER : Octobre à Mars	Déchetterie Champ Ravier à ÉTAULES		HIVER : Octobre à Mars	Déchetterie de MONTILLOT	
ÉTÉ : Avril à Septembre	HIVER	ÉTÉ	ÉTÉ : Avril à Septembre	HIVER	ÉTÉ
Du lundi au samedi	9h à 12h 14h à 17h	8h30 à 12h 14h à 18h	Lundi Mercredi Samedi	9h à 12h 14h à 17h	8h30 à 12h 14h à 18h

Fermé le dimanche et les jours fériés

Info-tri

03 86 34 93 12

environnement.ccavm@orange.fr

9, rue Carnot 89200 AVALLON



PLANNING de COLLECTE 2019 (TRI + ORDURES MÉNAGÈRES)

SECTEUR 8

Sortir vos bacs ou sacs la veille au soir

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		
MA 1	S1	VE 1		VE 1		VE 1	S14	ME 1		SA 1		LU 1	S27	JE 1		DI 1		MA 1		VE 1		DI 1		
ME 2		SA 2		SA 2		SA 2		JE 2		DI 2		MA 2		VE 2		LU 2	S36		ME 2		SA 2		LU 2	S49
JE 3		DI 3		DI 3		DI 3		SA 3	S23	LU 3		ME 3		SA 3		MA 3		JE 3		DI 3		MA 3		
VE 4		LU 4	S6	LU 4	S10	LU 4		SA 4		MA 4		JE 4		DI 4		ME 4		VE 4		LU 4	S45	ME 4		
SA 5		MA 5		MA 5		MA 5		DI 5		ME 5		VE 5		LU 5	S32	JE 5		SA 5		MA 5		JE 5		
DI 6	S2	ME 6		ME 6		ME 6		LU 6	S19	VE 6		SA 6		MA 6		VE 6		DI 6		ME 6		VE 6		
LU 7		JE 7		JE 7		JE 7		MA 7		VE 7		DI 7		ME 7		SA 7		LU 7	S41	JE 7		SA 7		
MA 8		VE 8		VE 8		VE 8		ME 8		SA 8		LU 8	S28	JE 8		DI 8		MA 8		VE 8		DI 8		
ME 9		SA 9		SA 9		SA 9		JE 9		DI 9		MA 9		VE 9		LU 9	S37		ME 9		SA 9		LU 9	S50
JE 10		DI 10		DI 10		DI 10		VE 10		LU 10	S24	ME 10		SA 10		MA 10		JE 10		DI 10		MA 10		
VE 11		LU 11	S7	LU 11	S11	LU 11		SA 11		ME 11		JE 11		DI 11		VE 11		SA 11		LU 11	S46	ME 11		
SA 12		MA 12		MA 12		MA 12		DI 12		JE 12		VE 12		SA 12	S33	ME 12		DI 12		MA 12		JE 12		
DI 13		ME 13		ME 13		ME 13		LU 13	S20	VE 13		SA 13		MA 13		DI 13		SA 13		ME 13		VE 13		
LU 14	S3	JE 14		JE 14		JE 14		MA 14		VE 14		DI 14		ME 14		LU 14	S38		LU 14	S42	JE 14		SA 14	
MA 15		VE 15		VE 15		VE 15		ME 15		SA 15		LU 15	S29	JE 15		DI 15		MA 15		VE 15		DI 15		
ME 16		SA 16		SA 16		SA 16		JE 16		DI 16		MA 16		VE 16		LU 16	S38		ME 16		SA 16		LU 16	S51
JE 17		DI 17		DI 17		DI 17		VE 17		LU 17	S25	ME 17		SA 17		MA 17		JE 17		DI 17		MA 17		
VE 18		LU 18	S8	LU 18	S12	LU 18		SA 18		ME 18		JE 18		DI 18		VE 18		SA 18		LU 18	S47	ME 18		
SA 19		MA 19		MA 19		MA 19		DI 19		VE 19		SA 19		LU 19	S34	ME 19		DI 19		MA 19		JE 19		
DI 20		ME 20		ME 20		ME 20		LU 20	S21	VE 20		SA 20		MA 20		DI 20		JE 20		ME 20		VE 20		
LU 21	S4	JE 21		JE 21		JE 21		MA 21		VE 21		DI 21		LU 21		SA 21		MA 21		DI 21		SA 21		
MA 22		VE 22		VE 22		VE 22		ME 22		DI 22		LU 22	S30	JE 22		MA 22		JE 22		VE 22		DI 22		
ME 23		SA 23		SA 23		SA 23		LU 23		VE 23		MA 23		DI 23		LU 23	S39		ME 23		SA 23		LU 23	S52
JE 24		DI 24		DI 24		DI 24		VE 24		LU 24	S26	ME 24		SA 24		MA 24		JE 24		DI 24		MA 24		
VE 25		LU 25	S9	LU 25	S13	LU 25		SA 25		ME 25		JE 25		DI 25		VE 25		SA 25		LU 25	S48	ME 25		
SA 26		MA 26		MA 26		MA 26		DI 26		VE 26		SA 26		LU 26	S35	ME 26		DI 26		MA 26		JE 26		
DI 27		ME 27		ME 27		ME 27		LU 27	S22	VE 27		SA 27		MA 27		DI 27		SA 27		ME 27		VE 27		
LU 28	S5	JE 28		JE 28		JE 28		MA 28		VE 28		DI 28		LU 28		SA 28		DI 28		MA 28		SA 28		
MA 29		VE 29		VE 29		VE 29		ME 29		DI 29		LU 29	S31	JE 29		MA 29		ME 29		VE 29		DI 29		
ME 30		SA 30		SA 30		SA 30		JE 30		VE 30		MA 30		DI 30		LU 30	S40		ME 30		SA 30		LU 30	S53
JE 31		DI 31		DI 31		DI 31		VE 31		SA 31		ME 31		LU 31		MA 31		JE 31		DI 31		MA 31		

Info-tri : 03 86 34 93 12
 environnement.ccavm@orange.fr
 9, rue Carnot 89200 AVALLON

Collecte le **vendredi** des semaines **PAIRS**

Ordures Ménagères
 (bacs ou sacs rouges)
TRI
 (bacs ou sacs jaunes/bleus)